

CA/109/99

Orig. : anglais

Munich, le 06.12.1999

OBJET : Révision de la CBE
- Déclaration du Président de l'Office hongrois des brevets au nom
des quatre "pays de Visegrád"

ORIGINE : La délégation hongroise

DESTINATAIRES : Le Conseil d'administration (pour information)

TRADUCTION

Lettre de : M. Miklós Bendzsel,
Président de l'Office hongrois des brevets

en date du : 2 décembre 1999

adressée à : M. G. Weiss,
chef du secrétariat du Conseil d'administration de
l'Organisation européenne des brevets

Objet : Déclaration des "pays de Visegrád"

Veillez trouver ci-joint une déclaration au nom des quatre "pays de Visegrád". Je vous serais très obligé de faire votre possible pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine (78^e) session du Conseil d'administration, sous Divers, et soumise aux participants.

Formule de politesse
(s) Miklós Bendzsel

Déclaration faite par M. Miklós Bendzsel, Président de l'Office hongrois des brevets, au nom de la Pologne, de la Slovaquie, de la République tchèque et de la Hongrie lors de la session du Conseil d'administration tenue du 7 au 10 décembre 1999

Au nom des représentants de quatre Etats ayant statut d'observateur, à savoir la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et la Hongrie, ci-après dénommés conjointement les "pays de Visegrád", j'aimerais faire la déclaration suivante :

Eu égard à ce que l'adhésion de ces Etats à la CBE devrait être précédée d'une révision en profondeur de cette Convention, il est à l'évidence clairement de l'intérêt de tous les Etats ayant statut d'observateur invités à y adhérer d'être informés et, si possible, consultés sur les développements conduisant à la révision de la CBE. Cet intérêt s'est trouvé renforcé par la décision du Conseil d'administration (du 29 janvier 1999) de subordonner l'adhésion de ces Etats à leur acceptation de la version révisée de la CBE, sous réserve que la révision ait lieu avant qu'ils déposent leurs instruments d'adhésion.

Vu la particularité de ces circonstances juridiques, internationales et, je dirais, historiques, les "pays de Visegrád" ont d'emblée attaché une grande importance à leur participation, en qualité d'observateurs, aux travaux du comité "Droit des brevets" et du Conseil d'administration. Toutefois, ils seraient assurément davantage encore prêts à devenir des Etats contractants sur la base d'une nouvelle CBE, dès après sa révision, s'ils pouvaient être associés non seulement aux activités des deux groupes de travail créés par la Conférence intergouvernementale qui s'est tenue à Paris les 24 et 25 juin 1999, mais aussi aux discussions que la prochaine Conférence intergouvernementale mènera l'année prochaine. Plus vite et intensément nous serons impliqués dans le processus de révision, et plus fort sera l'engagement de nos gouvernements de participer au système du brevet européen réformé et efficace à venir.

Dans l'espoir que vous voudrez bien réserver un accueil favorable à notre demande, je vous remercie de votre attention.